



Trottinette électrique



En cas de non respect de ces règles,
des sanctions s'appliquent

Avertisseur
sonore
OBLIGATOIRE



Assurance
OBLIGATOIRE

Système de
freinage
OBLIGATOIRE

Pneumatiques en
bon état
OBLIGATOIRE

Feux avant et
arrière
OBLIGATOIRE



**1 seule personne
(Sinon 68€ d'amende)**



Usage interdit
aux
- de 14 ans



Vitesse limitée à
25km/h
Engins débridés interdits



CASQUE AUDIO
INTERDIT



CIRCULATION DE
FRONT ET SUR
LE TROTTOIR
INTERDITE



Téléphone
interdit